

On y insérera les actes spécialement importants qui émanent des Souverains Pontifes, soit des Congrégations, des Tribunaux et des autres Offices du Saint-Siège, et tout ce qui sera transmis à la direction du *Bulletin* par le secrétaire ou par le chef des divers Offices du Saint-Siège, pour être authentiquement promulgué et publié. On y publiera donc, non seulement les *Constitutions apostoliques*, les *Encycliques*, les *Lettres*, les *Brefs*, les *Motu proprio*, les allocutions et autres documents du même genre, mais encore les décrets, déclarations, décisions, réponses et rescrits des Congrégations, des Offices et des Commissions pontificales ; de même les sentences des Tribunaux de la Rote et de la Signature apostolique, les documents publics émanant de la Secrétairerie d'Etat.

On y joindra, sous forme d'appendice, le "Diarium de la Curie romaine", où seront publiées les créations des cardinaux, des évêques, et des autres Ordinaires ; les élections, les nominations des évêques et des autres Ordinaires ; les principales audiences accordées par le Souverain Pontife ; les nominations aux Dignités de la cour pontificale et aux Offices de la Curie romaine, les décorations ecclésiastiques et laïques, enfin les nouvelles officielles du Saint-Siège.

\* \* \*

Les dépêches de la *Presse associée*, qu'il faut toujours n'accepter qu'avec une réserve qui s'impose, ont parlé il y a quinze jours d'une apparition de la future Bienheureuse Jeanne d'Arc au Saint-Père Pie X. La *Corrispondenza Romana*, dont on sait l'autorité, dément avec indignation, à la date du 26 décembre, cette histoire de prétendue apparition, racontée par les journaux sectaires dans le but évident de discréditer le Pape.

\* \* \*

Ce qui est certain, par exemple, c'est que Jeanne d'Arc sera béatifiée le 18 avril prochain. Au Canada comme en France, la nouvelle Bienheureuse sera souvent invoquée. Quiconque a du sang français dans les veines ne saurait lire sans une réelle émotion les belles paroles que Mgr Touchet, d'Orléans, prononçait dans la mémorable séance de la Congrégation des Rites, tenue au Vatican, en présence du Pape, le 13 décembre, non plus que celles qu'a fait entendre Pie X. C'est dans cette séance que fut lu le décret sur Jeanne d'Arc et plusieurs autres, concernant en tout trente-six Vénérables, dont trente-cinq sont "ou beaucoup ou tout à fait de France".

Du front de trente-six Vénérables, a dit Mgr l'évêque d'Orléans, en effet, votre geste auguste de Pontife approche de très près la couronne des Bienheureux. On ne la voit pas encore: on l'entrevoit déjà. — Or, de ces trente-six, un seul n'est pas de chez nous. Le Vénérable François de Capillas sortit de la fière et catholique Espagne. Moine du grand Ordre des Docteurs et des